



## ASSOCIATION NIORTAISE DE JUMELAGE COOPERATION COVE ATAKPAME



### LA LETTRE N° 10 - Avril 2024

#### LE MOT DE LA PRESIDENTE

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le bureau de l'ANJCA est très heureux de vous rendre compte des activités et de partager avec vous en visualisant « en direct » les événements qui ont marqué ces quatre premiers mois de l'année : l'AG à laquelle nous aurions aimé vous rencontrer plus nombreux ; nos interventions dans les réunions de quartiers pour faire connaître la mission de l'ANJCA ; la satisfaction des enseignants de COVE à la réception des manuels scolaires et les réflexions en cours à Atakpame .

Améliorer notre communication est une de nos préoccupations, pour mieux informer nos adhérents de la vie de l'association, mais aussi sensibiliser de potentiels adhérents qui seraient bienvenus!

Et pour rendre cette communication interactive, n'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, de vos remarques et de vos propositions.

Bien à vous !

Mauricette NICOLLE.

#### UN NOUVEAU LOGO...



Un graphiste, ami de notre association, a conçu bénévolement le nouveau logo de notre association qui allie modernité et dynamisme.

Il symbolise la solidarité entre nos trois villes en reprenant la couleur des drapeaux de chaque pays.

Tous nos supports de communication comporteront désormais ce logo qui contribue à forger l'identité de l'ANJCA.

Merci encore à son auteur.

#### L'ASSEMBLEE GENERALE...

L'Assemblée Générale annuelle de l'ANJCA s'est tenue le 9 février.

M. le Maire de NIORT, excusé, était représenté par Mme Rose Marie NIETO et M. Philippe TERRASSIN adjoints au Maire et membres de la délégation Ville de NIORT/ANJCA de novembre 2023.

Dans son rapport moral la présidente a souligné que l'ANJCA, malgré la fidélité de ses adhérents, peine comme beaucoup d'associations à sensibiliser de nouveaux adhérents à la cause de la solidarité en Afrique, alors même que la solidarité nationale est en difficulté. Néanmoins, le conseil d'administration et le bureau restent mobilisés pour communiquer sur l'action de l'association et faire avancer des projets qui impliquent des partenaires exigeants.

Les représentants de la municipalité ont fait part de leurs impressions au retour de la délégation et confirmé l'engagement de la ville auprès de l'ANJCA dans les actions de coopération avec COVE et ATAKPAME.

Le compte rendu d'activité et le rapport financier sont disponibles sur le site : <https://anjcaniort.wixsite.com/anjca> (recopier ce lien dans votre navigateur et aller à l'onglet « actualité »)

Le conseil d'administration et le bureau ont été reconduits.

#### L'ANJCA DANS LES REUNIONS DE QUARTIER ...

Nous avons soumis à M. Philippe TERASSIN, adjoint au Maire en charge de la vie participative, l'idée de présenter l'ANJCA lors des réunions des instances de vie participative (ex comités de quartiers).

L'idée a fait son chemin et c'est ainsi qu'au cours de 8 réunions des instances de vie participative deux membres du conseil d'administration ont commenté un visuel présentant l'origine, le fonctionnement et les activités de l'ANJCA et répondu aux questions des participants.

La presse locale s'est fait l'écho de notre présence à ces réunions, notamment en centre ville et à Saint-Liguaire.

250 personnes ont ainsi pu être informées et nous avons apprécié que les représentants de la ville valorisent notre action.

Le visuel est disponible sur le site dans la même rubrique que le compte rendu de l'Assemblée Générale.

**COTISATION 2024** : si ce n'est déjà fait ... pensez à son règlement !

## Les manuels scolaires à Cove

A la rentrée scolaire 2023 le Maire de COVE et le président de l'ADCAN, constatant l'absence de manuels scolaires dans les écoles primaires avaient sollicité notre participation à leur achat. En effet, l'état qui assumait cette charge s'étant désengagé, les manuels scolaires n'ont pas été remplacés sauf pour les classes de CP.

Le conseil d'administration de l'ANJCA avait alors décidé de réexaminer cette demande lors du séjour de la délégation Ville de NIORT/ANJCA de novembre 2023.

Le Maire de NIORT a confirmé son attachement à la cause de l'éducation et s'est engagé à consentir un effort particulier dans ce domaine.

La subvention de la ville pour 2024 soit 23 000€ a retrouvé son niveau antérieur et a participé au financement de l'acquisition de manuels de français et de mathématiques à raison d'un pour 4 élèves. Cette action sera reconduite en 2025 de façon à ce qu'un ouvrage soit disponible pour deux élèves.

Dans un courrier adressé au Maire de COVE et au président de l'ADCAN à l'occasion de la remise officielle des manuels, le Maire de NIORT a souligné l'intérêt de ce projet et remercié toutes les parties prenantes à cette opération aux côtés des villes de NIORT et COVE dont l'ANJCA et sa Présidente. Cette dernière, s'est également dite très fière que l'ANJCA apporte sa contribution à la réussite scolaire des jeunes de COVE, aux côtés de leurs enseignants.

Lors de la cérémonie de remise, la chaîne de télévision Icône TV était présente et a diffusé l'événement.

Copier le lien dans votre navigateur:

[https://www.youtube.com/watch?v=8-Tf\\_ELBBNQ](https://www.youtube.com/watch?v=8-Tf_ELBBNQ)



## CONCERT GOSPEL DU 24 MARS

Le concert annuel a rassemblé 400 spectateurs à l'espace TARTALIN à AIFFRES qui ont apprécié les prestations du groupe « La puce à l'oreille » et des élèves du conservatoire NIORT AGGLO.



## UN NOUVEAU DEPART POUR L'ADJAN...

La délégation Ville de NIORT/ANJCA et la ville d'ATAKPAME avaient conclu à la nécessité de redynamiser l'ADJAN et en avaient fait un préalable à la reprise des actions de coopération entre les deux villes.

Un arrêté municipal de janvier 2024 a créé une commission chargée de rassembler les membres de l'ADJAN et d'autres acteurs de la société civiles pour mettre sur pied une nouvelle association. Les premières réunions, rapportées par la presse locale, ont eu lieu mais aucune date n'est encore prévue pour l'assemblée générale constitutive.

## LA SITUATION POLITIQUE AU TOGO ...

La situation politique est tendue après le vote par le parlement d'une modification constitutionnelle au terme de laquelle les députés éliront le chef de l'État "sans débat" et "pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois".

Le véritable exercice du pouvoir résidera entre les mains d'un Président du conseil des ministres, une sorte de super-Premier ministre, qui sera obligatoirement "le chef du parti majoritaire" à l'Assemblée nationale, stipule le nouveau texte.

Les oppositions ont vivement protesté et la conférence des évêques du Togo avait demandé que le texte ne soit pas promulgué ce qui a entraîné une deuxième lecture avant son adoption. Les élections législatives ont lieu le 29 avril.